

# rapport



# annuel de gestion

31 mars  
2024



Centre d'hébergement et de soins de longue durée  
Privé conventionné (66 lits)  
Permis n° 5123-4003  
Région 06 (Montréal)

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023  
au 31 mars 2024

Par Line Mercier  
Directrice générale

1175, boulevard de la Côte-Vertu  
Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 5J1  
Té. : 514 744-1175  
Télec. : 514 744-0557  
info@age-3.com  
www.age-3.com

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                            |   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Message de la Directrice générale .....                                                                    | 2 |
| 1. Déclaration de la Directrice générale (voir annexe 1) .....                                             | 3 |
| 2. Présentation de l'établissement.....                                                                    | 3 |
| Organigramme de l'établissement (voir annexe 2).....                                                       | 4 |
| 3. Activités de l'établissement.....                                                                       | 4 |
| <b>Les priorités organisationnelles</b> .....                                                              | 4 |
| <b>Visite d'évaluation des orientations ministérielles</b> .....                                           | 4 |
| <b>Orientations stratégiques et priorités d'action</b> .....                                               | 4 |
| <b>Agrément</b> .....                                                                                      | 4 |
| <b>Résultats obtenus</b> (voir annexe 3) .....                                                             | 5 |
| <b>Sécurité des soins et des services</b> (voir annexe 4) .....                                            | 5 |
| <b>Examen des plaintes et promotion des droits des usagers</b> .....                                       | 6 |
| <b>L'application de la politique portant sur les soins de fin de vie</b> .....                             | 6 |
| <b>Divulgence des actes répréhensibles</b> .....                                                           | 6 |
| 4. Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation..... | 6 |
| <b>Comité de gestion intégrée des risques</b> .....                                                        | 6 |
| <b>Comité des usagers</b> (voir annexe 5) .....                                                            | 7 |
| <b>Comité milieu de vie</b> .....                                                                          | 7 |
| <b>Comité de planification des mesures d'urgence</b> .....                                                 | 7 |
| <b>Comité employeur de choix.</b> .....                                                                    | 7 |
| 5. États financiers et analyse des résultats des opérations .....                                          | 9 |
| <b>État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471)</b> (voir annexe 6).....                            | 9 |
| <b>Rapport du vérificateur</b> (voir annexe 7) .....                                                       | 9 |
| 6. Code d'éthique et déontologie des administrateurs (voir annexe 8) .....                                 | 9 |
| 7. Informations spécifiques pour l'année 2023-2024 .....                                                   | 9 |

## **Message de la Directrice générale**

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion pour l'année 2023-2024. Ce rapport reflète les efforts déployés par notre organisation au cours de cette période et met en évidence nos réalisations, nos défis et nos perspectives d'avenir.

Nous avons travaillé avec diligence pour atteindre nos objectifs et maintenir notre engagement.

Par la présente, je souhaite présenter un aperçu général des principaux points abordés dans ce rapport, ainsi que souligner les moments forts et les résultats que nous avons obtenus.

Nous énoncerons également nos objectifs pour l'année 2024-2025.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers toute l'équipe qui a contribué à la réalisation de ce rapport et à la réussite de notre organisation. Leurs efforts, leur expertise et leur dévouement ont été essentiels pour atteindre nos objectifs.

Je vous invite à lire attentivement ce rapport annuel de gestion 2023-2024, qui fournit une vue d'ensemble de nos réalisations et de notre cheminement au cours de cette période.

Ensemble, nous continuerons à mettre tous les efforts pour réaliser notre mission.



## 1. Déclaration de la Directrice générale (voir annexe 1)

## 2. Présentation de l'établissement

### Mission

*« La mission du CHSLD Saint-Vincent-Marie est d'offrir des services personnalisés et un milieu de vie adaptés aux besoins des résidents admis.*

*Dans le respect de leurs différences, de leurs goûts et de leurs valeurs, le CHSLD Saint-Vincent-Marie met en place les conditions leur permettant de se maintenir en santé, de conserver le plus possible leur autonomie et de se développer comme personnes aux niveaux physique, affectif, intellectuel, social et spirituel. »*

Afin de respecter cette mission, l'établissement offre les services cliniques suivants :

- a. Services médicaux
- b. Services soins infirmiers
- c. Service de pharmacie
- d. Service de prévention et contrôle des infections
- e. Service de physiothérapie
- f. Service d'ergothérapie
- g. Service de nutrition
- h. Service de travail social
- i. Service d'animation-loisirs (bénévoles)
- j. Service de pastorale

Ainsi que les services techniques suivants :

- k. Service alimentaire
- l. Service de buanderie
- m. Service d'hygiène et de salubrité
- n. Service de maintenance

### Situation

Le CHSLD Saint-Vincent-Marie inc. est situé au :

1175, boul. de la Côte-Vertu  
Montréal (Québec) H4L 5J1  
Téléphone : 514 744-1175  
Télécopie : 514 744-0557



## Structure de l'organisation

Organigramme de l'établissement (voir annexe 2).

|                                                                                                              | Nombre d'emploi<br>au 31 mars 2024 | Nombre d'ETC<br>en 2022-2023 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| 1. Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires                                                     | 17                                 | 20                           |
| 2. Personnel paratechnique, services auxiliaires et métiers                                                  | 62                                 | 62                           |
| 3. Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration                                    | 5                                  | 5                            |
| 4. Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux                                         | 2                                  | 1                            |
| 5. Personnel non visé par la Loi concernant les unités de négociation dans le secteur des affaires sociales* | 0                                  | 0                            |
| 6. Personnel d'encadrement                                                                                   | 0                                  | 0                            |
| <b>Total</b>                                                                                                 | <b>86</b>                          | <b>88</b>                    |
| *Soit les pharmaciens, les biochimistes cliniques, les médecins, les sages-femmes et les étudiants.          |                                    |                              |

## 3. Activités de l'établissement

### Les priorités organisationnelles

Au cours de l'exercice qui se termine, l'organisation a dû inévitablement prioriser encore tous ses efforts à réaliser une gestion de risques optimale en lien avec la prévention et le contrôle des infections ainsi que le recrutement.

### Visite d'évaluation des orientations ministérielles

L'ensemble des recommandations est intégré au plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité.

### Orientations stratégiques et priorités d'action

Le plan stratégique 2021-2024 ainsi que notre plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité sont toujours les outils qui nous guident dans toutes nos décisions opérationnelles. Une démarche de mise à jour du plan stratégique est prévue d'ici le 31 mars 2025.

### Agrément

L'organisation a reçu en octobre 2023 l'accréditation d'Agrément Canada « Agréé avec mention ». Nous poursuivons notre plan d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité, et ce processus nous mènera à la visite d'Agrément Canada en octobre 2027.

## **Résultats obtenus** (voir annexe 3)

Suivis d'indicateurs de gestion (Reddition de compte et Imputabilité de l'établissement 2023-2024).

## **Sécurité des soins et des services** (voir annexe 4)

Nature de trois (3) principaux incidents pour 2023-2024 (indices de gravité A et B)

| Principaux types d'incidents (3) | Nombre | Pourcentage par rapport à l'ensemble des incidents | Pourcentage par rapport à l'ensemble des événements |
|----------------------------------|--------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Autres                           | 4      | 44.44 %                                            | 26.67 %                                             |
| Médications                      | 3      | 33.33 %                                            | 4.17 %                                              |
| Effets personnels                | 2      | 22.22 %                                            | 1.67 %                                              |

Nature de trois (3) principaux accidents pour 2023-2024 (indice de gravité C à I)

| Principaux types d'accidents (3) | Nombre | Pourcentage par rapport à l'ensemble des accidents | Pourcentage par rapport à l'ensemble des événements |
|----------------------------------|--------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Chutes                           | 79     | 71.17 %                                            | 65.83 %                                             |
| Autres                           | 28     | 25.23 %                                            | 26.67 %                                             |
| Médication                       | 2      | 1.80 %                                             | 4.17 %                                              |
| Abus/Agression                   | 2      | 1.80 %                                             | 1.67 %                                              |

La déclaration des événements indésirables survenus dans l'établissement constitue une priorité organisationnelle. Le Comité de gestion de risques assure les suivis, les analyses de ces déclarations incluant les constats sur l'application des mesures de contrôle des usagers, ce qui permet de mettre en place des pistes de développement et d'amélioration de la qualité des soins et services offerts.

Voir en annexe, la répartition des déclarations des incidents/accidents par type d'événement pour l'ensemble de l'établissement couvrant l'année financière 2023-2024.

Voici un résumé des mesures mises en place par l'établissement et/ou son Comité de vigilance et de la qualité à la suite des recommandations formulées par les instances suivantes :

### **Commissaire aux plaintes et à la qualité des services**

Aucune mesure prise en lien avec des recommandations formulées par le Commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

### **Protecteur du citoyen**

Aucune mesure prise en lien avec des recommandations formulées par le protecteur du citoyen.

**Coroner**

Aucune mesure prise en lien avec des recommandations formulées par le coroner.

**Autres instances s'il y a lieu (ordres professionnels, enquêtes administratives, inspections, etc.)**

Aucune mesure prise en lien avec des recommandations formulées par d'autres instances.

**Examen des plaintes et promotion des droits des usagers**

Conformément à la circulaire du Ministère de la Santé et des Services sociaux en lien avec la gestion des plaintes, le rapport d'activités du commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS du NIM sera disponible en début d'automne 2024.

**L'application de la politique portant sur les soins de fin de vie**

| Activité                          | Information demandée                                              | Nombre |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------|--------|
| Soins palliatifs et de fin de vie | Nombre de personnes en fin de vie ayant reçu des soins palliatifs | 8      |
| Sédation palliative continue      | Nombre de sédations palliatives continues administrées            | 0      |
| Aide médicale à mourir            | Nombre de demandes d'aide médicale à mourir formulées             | 0      |
|                                   | Nombre d'aides médicales à mourir administrées                    | 0      |
|                                   | Nombre d'aides médicales à mourir non administrées et les motifs* | 0      |
|                                   | *                                                                 |        |

**Divulgence des actes répréhensibles**

Il n'y a eu aucun acte répréhensible divulgué dans notre établissement.

**4. Conseils ou comités de l'établissement créés en vertu de la LSSSS et des besoins de l'organisation****Liste des membres du conseil d'administration**

L'établissement étant un établissement privé conventionné, le conseil d'administration est composé du propriétaire.

**Comité de gestion intégrée des risques**

Le comité de gestion des risques ainsi que le comité de vigilance ont siégé tout au long de l'année.



### **Comité des usagers (voir annexe 5)**

Voir le rapport annuel et financier du comité des usagers au 31 mars 2024 en annexe.

### **Comité milieu de vie**

Un travail exceptionnel a été fait et se poursuit afin de rencontrer l'ensemble des recommandations de l'évaluation milieu de vie.

### **Comité de planification des mesures d'urgence**

Le comité n'a pas tenu de rencontre formelle. La formation sur les mesures d'urgence est réalisée de manière continue lors des rencontres d'équipes.

### **Comité employeur de choix.**

Le comité de direction reconnaît l'importance déterminante de la contribution de son personnel à la réalisation de sa mission et à la prestation de soins et de services de qualité aux résidents.

Dans cet esprit, le comité Employeur de choix est une instance consultative, approuvée par la haute direction de l'établissement, qui a pour mission de promouvoir les pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être ainsi qu'à la santé physique et psychologique des personnes au travail, à la rétention, la fidélisation et la reconnaissance de ceux-ci, et ce, dans le respect de la planification stratégique.

Le comité se veut une instance stratégique visant l'établissement et le maintien d'une culture ainsi qu'un milieu sain et sécuritaire. Cette approche de santé globale fait partie intégrante des activités de CHSLD Age3 et de sa gestion vers l'atteinte des résultats poursuivis dans le respect de ses valeurs et de sa vision.

Le comité Employeur de choix est une instance privilégiée pour:

- Entreprendre une démarche organisationnelle visant à maintenir et améliorer, de façon durable, l'état de santé et du mieux-être du personnel.
- Faire la promotion de la santé et du mieux-être organisationnels et individuels.
- Favoriser l'attraction, la rétention du personnel et la reconnaissance du personnel.

### **Prévention des infections**

La prévention et le contrôle des infections sont toujours des priorités pour la protection des résidents, du personnel, des bénévoles, des visiteurs et des fournisseurs de services du CHSLD Saint-Vincent-Marie.

Les équipes des soins infirmiers appliquent une gestion systématique des infections nosocomiales.

Nous sommes heureux de compter sur nos conseillers en soins infirmiers pour nous assurer des meilleures pratiques en termes de PCI.

### **Gestion de la prévention des infections**

La gestion optimale des risques liés à la transmission des infections et l'offre de soins et services de qualité sont des priorités constantes pour l'ensemble des gestionnaires et des employés de l'établissement.

Le travail colossal des conseillers en soins infirmiers, du chef d'unités ainsi que la direction générale nous a permis d'assurer une gestion de risques optimale et une conformité avec les lignes directrices du MSSS en termes de PCI.

### **Éclosion**

L'établissement a connu quelques éclosions pendant l'année.

Quelques résidents et employés ont été atteints, et ce, bien que la gestion de ces éclosions se soit fait dans le plus grand respect des directives ministérielles et des recommandations de la PCI.

Nous avons pu, encore une fois, compter sur du personnel et des gestionnaires dédiés aux bien-être des résidents ainsi que sur la collaboration des résidents, des familles.

Toutes les données en lien avec les éclosions de coronavirus et d'influenza ont été gérées avec les conseillers en soins infirmiers ainsi que les gestionnaires et en collaboration avec le CIUSSS du NIM.

### **Formation offerte**

De la formation a été offerte aux intervenants et aux proches aidants en matière de prévention et de contrôle des infections en lien avec l'hygiène des mains et le port des ÉPI.

L'établissement a des champions ÉPI qui s'assurent de l'application conforme des règles de PCI.

## Campagnes de vaccination

Les résultats des campagnes de vaccination pour 2023-2024 sont les suivants :

| Vaccins contre | Résidents | Employés |
|----------------|-----------|----------|
| Influenza      | 83 %      | 0 %      |
| Covid-19       | 83 %      | 0 %      |
| Zona           | 42 %      | 0 %      |

## Activités de reconnaissance

Notre démarche d'amélioration continue passe aussi par la reconnaissance du travail fait par tous les employés de l'organisation.

La direction générale a souligné l'excellent travail des intervenants actifs et retraités en juin dernier, et ce, en toute simplicité et dans le respect des consignes sanitaires.

## 5. États financiers et analyse des résultats des opérations

### État des résultats du fonds d'exploitation (AS-471) (voir annexe 6)

Pour l'état des résultats, nous avons joint deux (2) extraits du rapport AS-471 au présent rapport annuel de gestion en annexe. Cependant, nous vous référons à notre rapport AS-471.

### Rapport du vérificateur (voir annexe 7)

## 6. Code d'éthique et déontologie des administrateurs (voir annexe 8)

Vous trouverez ci-inclus en annexe, la mise à jour du code d'éthique et de déontologie, appliquée à notre établissement.

## 7. Informations spécifiques pour l'année 2023-2024

En conclusion, le rapport annuel de gestion 2023-2024 témoigne de notre engagement continu envers l'excellence et l'atteinte de nos objectifs stratégiques. Malgré les défis rencontrés, nous avons réalisé des progrès significatifs grâce à l'implication de notre équipe et à notre capacité d'adaptation.

Nous tenons à exprimer notre gratitude envers tous ceux qui ont contribué de manière significative à nos réalisations. Leur confiance et leur soutien sont essentiels à notre réussite.



En conclusion, nous sommes résolus à poursuivre notre parcours d'excellence, en restant fidèles à nos valeurs et en travaillant de concert pour atteindre de nouveaux sommets. Nous sommes confiants dans notre capacité d'atteindre nos objectifs.

Nous vous remercions de votre attention et de votre engagement envers notre organisation. Nous sommes impatients de continuer cette belle aventure ensemble.

Cordialement,



---

Line Mercier  
Directrice générale

## **ANNEXE 1**

### **Déclaration de la Directrice générale**

## Déclaration de fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du rapport annuel de gestion de l'exercice 2023-2024 du CHSLD Saint-Vincent-Marie :

- Décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'établissement.
- Présentent les indicateurs, les cibles et les résultats obtenus.
- Présentent les données exactes et fiables.
- Présentent une concordance avec les états financiers qui sont gérés et audités conformément aux lois et règlements qui les régissent.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion sont fiables, c'est-à-dire objectives, exemptes d'erreurs et vérifiables, et qu'il en va de même pour les contrôles afférents aux données présentées. Ces données correspondent à la situation telle qu'elle se présentait pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.



---

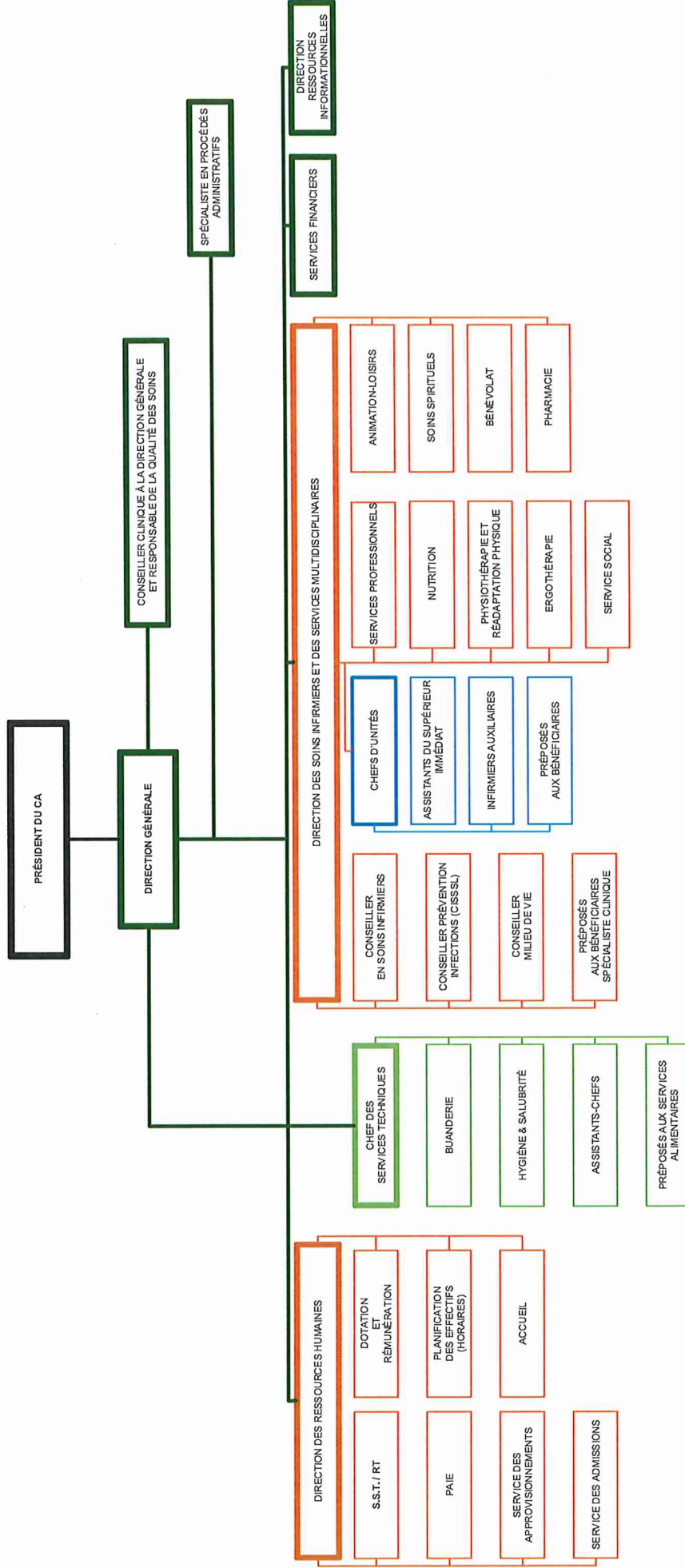
Line Mercier  
Directrice générale



## **ANNEXE 2**

### **Organigramme**

# CHSLD AGE3



## **ANNEXE 3**

### **Reddition de compte**

| DESCRIPTION                                                                                                                                                                                                                         | RÉSULTATS<br>P13/2023-2024                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. Disponibilité et utilisation optimale de la main-d'œuvre du réseau.                                                                                                                                                              | L'établissement a déposé un plan de main-d'œuvre afin d'améliorer l'équilibre entre les effectifs requis et disponibles. |
| 2. Réduire le recours à la main-d'œuvre indépendante dans les secteurs d'activités cliniques :<br><br>- Infirmiers<br>- Infirmiers auxiliaires<br>- Préposés aux bénéficiaires                                                      | <br><br>50,25<br>11,57<br>20,29                                                                                          |
| 3. Réduire le temps travaillé en temps supplémentaire (TS) :<br><br>- Infirmiers(ères)<br>- Infirmiers(ères) auxiliaires<br>- Préposés aux bénéficiaires<br>- Ensemble du réseau                                                    | <br><br>13,46<br>10,37<br>9,71<br>9,21                                                                                   |
| 4. Mettre en œuvre des mesures pour améliorer le climat de travail et favoriser la santé et le bien-être du personnel du réseau du MSSS en s'appuyant sur les programmes de type « Entreprise en santé ». Taux d'assurance salaire. | 10,00                                                                                                                    |
| 5. Taux d'occupation ajusté                                                                                                                                                                                                         | 99,13                                                                                                                    |



## **ANNEXE 4**

### **Déclaration des événements indésirables**

Rapport annuel incidents - accidents

Comparaison entre deux années et période par période

Établissement: CHSLD AGE3 INC.

Milieux services: Tous

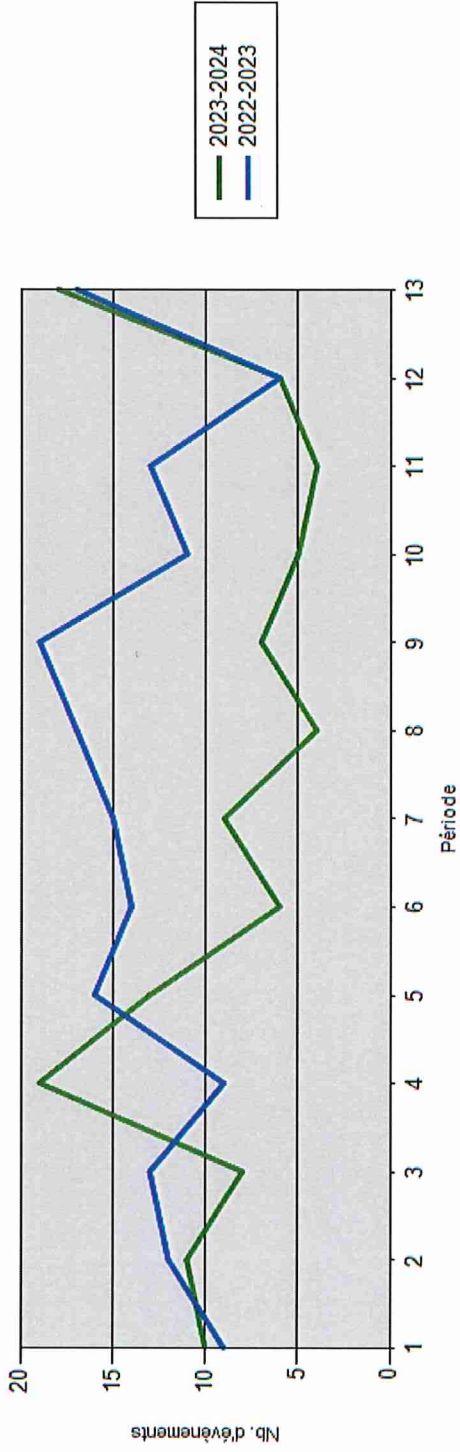
Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

Année 1: 2022-2023

Année 2: 2023-2024

|           | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 | 12 | 13 | Total |
|-----------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-------|
| 2023-2024 | 10 | 11 | 8  | 19 | 13 | 6  | 9  | 4  | 7  | 5  | 4  | 6  | 18 | 120   |
| 2022-2023 | 9  | 12 | 13 | 9  | 16 | 14 | 15 | 17 | 19 | 11 | 13 | 6  | 17 | 171   |

| Année     | Moy. | Total |
|-----------|------|-------|
| 2023-2024 | 9    | 120   |
| 2022-2023 | 13   | 171   |



Nombre d'événements par types et par dates

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
Date début: 2023-04-01  
Date fin: 2024-03-31  
Types d'événements: Tous  
Milieux services: Tous  
Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

|       | Type  |            |                   |                                            |        |
|-------|-------|------------|-------------------|--------------------------------------------|--------|
|       | Chute | Médicament | Effets personnels | Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation | Autres |
| Total | 79    | 5          | 2                 | 2                                          | 32     |
|       |       |            |                   |                                            | 120    |

Nombre d'événements par types et par dates

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
Date début: 2022-04-01  
Date fin: 2023-03-31  
Types d'événements: Tous  
Milieux services: Tous  
Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

|       | Type  |            |                          |                               |            |                                            |
|-------|-------|------------|--------------------------|-------------------------------|------------|--------------------------------------------|
|       | Chute | Médicament | Traitement/ Intervention | Test diagnostique laboratoire | Équipement | Effets personnels                          |
|       |       |            |                          |                               |            | Abus/ Agression/ Harcèlement/ Intimidation |
|       |       |            |                          |                               |            | Autres                                     |
|       |       |            |                          |                               |            | Total                                      |
| Total | 103   | 7          | 1                        | 2                             | 1          | 2                                          |
|       |       |            |                          |                               |            | 51                                         |
|       |       |            |                          |                               |            | 171                                        |

Nombre d'événements par gravité et installation

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
Exercice financier: 2023-2024  
Périodes: Toutes  
Types d'événements: Tous  
Milieux services: Unité 1 St-Vincent Marie, Unité 2 St-Vincent Marie  
Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

| Installation           | Niveau de gravité |   |   |    |    |    |   |       |
|------------------------|-------------------|---|---|----|----|----|---|-------|
|                        | A                 | B | C | D  | E1 | E2 | F | Total |
| CHSLD ST-VINCENT-MARIE | 4                 | 5 | 7 | 70 | 32 | 1  | 1 | 120   |
| Total                  | 4                 | 5 | 7 | 70 | 32 | 1  | 1 | 120   |

Nombre d'événements par gravité et installation

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
Exercice financier: 2022-2023  
Périodes: Toutes  
Types d'événements: Tous  
Milieux services: Tous  
Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

| Installation           | Niveau de gravité |   |   |     |    |       |
|------------------------|-------------------|---|---|-----|----|-------|
|                        | A                 | B | C | D   | E1 | Total |
| CHSLD ST-VINCENT-MARIE | 1                 | 7 | 3 | 104 | 56 | 171   |
| Total                  | 1                 | 7 | 3 | 104 | 56 | 171   |



## Nombre d'événements par gravité et type d'événement

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
 Exercice financier: 2023-2024  
 Périodes: Toutes  
 Types d'événements: Tous  
 Milieux services: Unité 1 St-Vincent Marie, Unité 2 St-Vincent Marie  
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

| ☐ Type d'évènement                            | ☐ Niveau de gravité |   |   |    |    |    |   | Total |
|-----------------------------------------------|---------------------|---|---|----|----|----|---|-------|
|                                               | A                   | B | C | D  | E1 | E2 | F |       |
| Abus/ Agression/<br>Harcèlement/ Intimidation |                     |   |   | 2  |    |    |   | 2     |
| Autres                                        | 3                   | 1 | 2 | 11 | 15 |    |   | 32    |
| Chute                                         |                     |   | 3 | 57 | 17 | 1  | 1 | 79    |
| Effets personnels                             | 1                   | 1 |   |    |    |    |   | 2     |
| Médicament                                    |                     | 3 | 2 |    |    |    |   | 5     |
| Total                                         | 4                   | 5 | 7 | 70 | 32 | 1  | 1 | 120   |

## Nombre d'événements par gravité et type d'événement

Établissement: CHSLD AGE3 INC.  
 Exercice financier: 2022-2023  
 Périodes: Toutes  
 Types d'événements: Tous  
 Milieux services: Tous  
 Installations: CHSLD ST-VINCENT-MARIE

| ☐ Type d'évènement                            | ☐ Niveau de gravité |   |   |     |    |       |
|-----------------------------------------------|---------------------|---|---|-----|----|-------|
|                                               | A                   | B | C | D   | E1 | Total |
| Abus/ Agression/<br>Harcèlement/ Intimidation |                     | 1 |   | 3   |    | 4     |
| Autres                                        | 1                   | 1 |   | 10  | 39 | 51    |
| Chute                                         |                     | 3 | 2 | 81  | 17 | 103   |
| Effets personnels                             |                     |   |   | 2   |    | 2     |
| Équipement                                    |                     |   |   | 1   |    | 1     |
| Médicament                                    |                     | 1 | 1 | 5   |    | 7     |
| Test diagnostique laboratoire                 |                     |   |   | 2   |    | 2     |
| Traitement/ Intervention                      |                     | 1 |   |     |    | 1     |
| Total                                         | 1                   | 7 | 3 | 104 | 56 | 171   |

## **ANNEXE 5**

### **Rapport annuel Comité des usagers**

**ANNEXE - 3 - RAPPORT FINANCIER DES COMITÉS DES USAGERS  
ACCOMPAGNANT LA CIRCULAIRE 2016-021 (03.01.53.01)**

EXERCICE FINANCIER DE LA PÉRIODE DU : **1<sup>ER</sup> AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024**

Une fois ce rapport financier dûment complété, veuillez suivre les modalités indiquées dans l'**ANNEXE 1** intitulée «Instructions générales des annexes accompagnant la circulaire 2016-021 ».

|                                                                                                                                                                                      |                        |  |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--|-----------|
| <b>NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :</b>                                                                                                                                                      | CHSLD St-Vincent-Marie |  |           |
| <b>NUMÉRO DE PERMIS DE L'ÉTABLISSEMENT :</b>                                                                                                                                         | 5123-4003              |  |           |
| <b>SOLDE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b><br>(Surplus / (Déficit), au début de l'exercice visé)                                                                                           | (a)                    |  | 8 448 \$  |
| <b>BUDGET TOTAL ALLOUÉ PAR L'ÉTABLISSEMENT AU COMITÉ DES USAGERS</b><br>(Au cours de l'exercice visé)                                                                                | (b)                    |  | 6 000 \$  |
| <b>TOTAL DES REVENUS (a)+(b) = (c)</b>                                                                                                                                               | (c)                    |  | 14 448 \$ |
| <b>DONS</b> (Lorsqu'un don est destiné spécifiquement à un CU, l'établissement doit rendre la totalité de ce montant disponible au CU concerné sans amputer son financement annuel). |                        |  | 0 \$      |

**1. DÉPENSES GÉNÉRALES**

Soutien professionnel  
Fournitures de bureau (papeterie, photocopies, etc.)  
Publication de documents du comité  
Communications interurbaines  
Frais de recrutement  
Formations des membres du comité  
Colloques, congrès, conférences  
Frais de déplacement, hébergement  
Frais postaux  
Allocation personne-ressource  
Abonnements revues et journaux  
Cotisation à un regroupement représentant les comités d'usagers  
Autres (précisez) :  
Autres (précisez) :  
Autres (précisez) :  
Autres (précisez) :  
Autres (précisez) :  
Autres (précisez) :

**2.A - DÉPENSES SPÉCIFIQUES RELIÉES AU MANDAT DU COMITÉ DES USAGERS DU CENTRE INTÉGRÉ**

**REPRÉSENTATION**

Précisez :  
Précisez :  
Précisez :  
Précisez :

**COORDINATION**

Précisez :  
Précisez :  
Précisez :  
Précisez :

**HARMONISATION**

Précisez :  
Précisez :  
Précisez :  
Précisez :

## 2.B - DÉPENSES SPÉCIFIQUES RELIÉES AU MANDAT DU COMITÉ DES USAGERS OU DE RÉSIDENTS

### RENSEIGNER SUR LES DROITS ET OBLIGATIONS

|                                                           |                           |          |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------|----------|
| Publications (dépliants, lettres d'information, etc.)     |                           | 2 277 \$ |
| Activités d'information auprès des usagers et des proches |                           |          |
| Déplacement, hébergement                                  |                           |          |
| Matériel de promotion (précisez ci-dessous)               |                           |          |
| Précisez :                                                |                           |          |
| Précisez :                                                | Sacs réutilisables        | 1 035 \$ |
| Précisez :                                                | Tableaux de communication | 3 104 \$ |
| Précisez :                                                |                           |          |
| Autres (précisez) :                                       |                           |          |
| Autres (précisez) :                                       |                           |          |
| Autres (précisez) :                                       |                           |          |

### PROMOUVOIR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES CONDITIONS DE VIE

|                                                           |  |        |
|-----------------------------------------------------------|--|--------|
| Publications (dépliants, lettres d'information, etc.)     |  |        |
| Activités d'information auprès des usagers et des proches |  | 140 \$ |
| Matériel de promotion (précisez ci-dessous)               |  |        |
| Précisez :                                                |  |        |
| Précisez :                                                |  |        |
| Précisez :                                                |  |        |
| Précisez :                                                |  |        |
| Précisez :                                                |  |        |
| Autres (précisez) :                                       |  |        |
| Autres (précisez) :                                       |  |        |
| Autres (précisez) :                                       |  |        |
| Autres (précisez) :                                       |  |        |

### ÉVALUER LE DEGRÉ DE SATISFACTION DES USAGERS

|                                                                     |  |  |
|---------------------------------------------------------------------|--|--|
| Activités d'évaluation de la satisfaction des usagers               |  |  |
| Outils d'évaluation (élaboration d'un questionnaire, sondage, etc.) |  |  |
| Honoraires professionnels                                           |  |  |
| Autres (précisez) :                                                 |  |  |
| Autres (précisez) :                                                 |  |  |
| Autres (précisez) :                                                 |  |  |
| Autres (précisez) :                                                 |  |  |

### DÉFENDRE LES DROITS ET LES INTÉRÊTS COLLECTIFS OU INDIVIDUELS

|                                                  |  |  |
|--------------------------------------------------|--|--|
| Activités de promotion sur la défense des droits |  |  |
| Honoraires professionnels                        |  |  |
| Autres (précisez) :                              |  |  |
| Autres (précisez) :                              |  |  |
| Autres (précisez) :                              |  |  |
| Autres (précisez) :                              |  |  |

### ACCOMPAGNER ET ASSISTER DANS TOUTE DÉMARCHÉ LORS D'UNE PLAINTÉ

|                           |  |  |
|---------------------------|--|--|
| Frais de déplacement      |  |  |
| Honoraires professionnels |  |  |
| Autres (précisez) :       |  |  |
| Autres (précisez) :       |  |  |
| Autres (précisez) :       |  |  |
| Autres (précisez) :       |  |  |

|                                                                                                                                                                                         |            |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-----------------|
| <b>TOTAL DES DÉPENSES</b>                                                                                                                                                               | <b>(d)</b> | <b>6 556 \$</b> |
| <b>SOLDE AU 31 MARS 2021</b> (Surplus / (Déficit), à la fin de l'exercice visé) (c)-(d)=(e)<br>Le solde dans la case (e) représente le montant devant être récupéré par l'établissement | <b>(e)</b> | <b>7 893 \$</b> |

## **ANNEXE 6**

### **Résultats financiers**



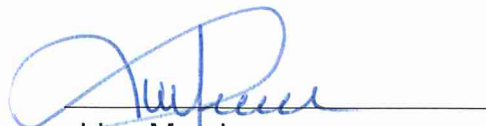
## Rapport de direction

Les états financiers du CHSLD Saint-Vincent-Marie ont été complétés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation fidèle, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que les particularités prévues au manuel de gestion financière édictée en vertu de l'article 477 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes qu'elle considère nécessaire. Celui-ci fournit l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées adéquatement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du CHSLD Saint-Vincent-Marie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les états financiers ont été audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. dûment mandatée pour se faire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son apport expose la nature de l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. La firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



---

Line Mercier  
Directrice générale



---

Cindy Bowles  
Conseillère gestion financière

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

ÉTAT DES RÉSULTATS

|                                                                                                     |    | Budget     | Fonds Exploitation<br>Ex.courant<br>(R.deP358 C4) | Fonds<br>Immobilisations<br>Exercice courant<br>(Note 1) | Total Ex.courant C.2<br>+ C.3 | Total Ex. préc |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|------------|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------|
|                                                                                                     |    | 1          | 2                                                 | 3                                                        | 4                             | 5              |
| REVENUS                                                                                             |    |            |                                                   |                                                          |                               |                |
| Subventions MSSS (FI : P.408)                                                                       | 1  | 10 611 950 | 10 611 950                                        |                                                          | 10 611 950                    | 8 960 313      |
| Subventions Gouvernement du Canada<br>(FI : P.294)                                                  | 2  |            |                                                   |                                                          |                               |                |
| Contributions des usagers (FE : P.301)                                                              | 3  | 1 379 619  | 1 379 619                                         | XXXX                                                     | 1 379 619                     | 1 362 970      |
| Ventes de services et recouvrements                                                                 | 4  | 8 831      | 8 831                                             | XXXX                                                     | 8 831                         | 14 194         |
| Donations (FI : P.294)                                                                              | 5  |            |                                                   |                                                          |                               |                |
| Revenus de placement (FI : P.302)                                                                   | 6  | 6 600      | 6 600                                             |                                                          | 6 600                         |                |
| Revenus de type commercial                                                                          | 7  |            |                                                   |                                                          |                               |                |
| Gain sur disposition (FI : P.302)                                                                   | 8  |            |                                                   |                                                          |                               |                |
|                                                                                                     | 9  | XXXX       | XXXX                                              | XXXX                                                     | XXXX                          | XXXX           |
|                                                                                                     | 10 | XXXX       | XXXX                                              | XXXX                                                     | XXXX                          | XXXX           |
| Autres revenus (FI : P.302)                                                                         | 11 |            |                                                   |                                                          |                               | 4 616          |
| TOTAL (L.01 à L.11)                                                                                 | 12 | 12 007 000 | 12 007 000                                        |                                                          | 12 007 000                    | 10 342 093     |
| CHARGES                                                                                             |    |            |                                                   |                                                          |                               |                |
| Salaires, avantages sociaux et charges<br>sociales                                                  | 13 | 8 401 025  | 8 401 025                                         | XXXX                                                     | 8 401 025                     | 7 372 979      |
| Médicaments                                                                                         | 14 | 65 531     | 65 531                                            | XXXX                                                     | 65 531                        | 65 303         |
| Produits sanguins                                                                                   | 15 |            |                                                   | XXXX                                                     |                               |                |
| Fournitures médicales et chirurgicales                                                              | 16 | 91 045     | 91 045                                            | XXXX                                                     | 91 045                        | 67 217         |
| Denrées alimentaires                                                                                | 17 | 179 023    | 179 023                                           | XXXX                                                     | 179 023                       | 183 599        |
| Rétributions versées aux ressources non<br>institutionnelles                                        | 18 |            |                                                   | XXXX                                                     |                               |                |
| Frais financiers (FI : P.325)                                                                       | 19 |            |                                                   |                                                          |                               |                |
| Entretien et réparations, y compris les<br>coûts non capitalisables relatifs aux<br>immobilisations | 20 | 482 732    | 482 732                                           |                                                          | 482 732                       | 414 922        |
| Créances douteuses                                                                                  | 21 | 8 727      | 8 727                                             | XXXX                                                     | 8 727                         | 6 686          |
| Loyers                                                                                              | 22 | 1 119 251  | 1 119 251                                         | XXXX                                                     | 1 119 251                     | 1 097 305      |
| Amortissement des immobilisations (FI :<br>P.422)                                                   | 23 |            | XXXX                                              |                                                          |                               |                |
| Perte sur disposition d'immobilisations                                                             | 24 |            | XXXX                                              |                                                          |                               |                |
| Dépenses de transfert                                                                               | 25 |            |                                                   | XXXX                                                     |                               |                |
|                                                                                                     | 26 | XXXX       | XXXX                                              | XXXX                                                     | XXXX                          | XXXX           |
| Autres charges (FI : P.325)                                                                         | 27 | 1 384 709  | 1 384 709                                         |                                                          | 1 384 709                     | 1 040 245      |
| TOTAL (L.13 à L.27)                                                                                 | 28 | 11 732 043 | 11 732 043                                        |                                                          | 11 732 043                    | 10 248 256     |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE<br>(L.12 - L.28)                                                   | 29 | 274 957    | 274 957                                           |                                                          | 274 957                       | 93 837         |

Note 1: la colonne 3 s'applique aux établissements publics seulement

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

# ÉTAT DES EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS

|                                                                                      |    | Fonds Exploitation<br>Ex.courant | Fonds immobilisations<br>Ex.courant | Total Ex.courant<br>(C.1+C.2) | Total Ex.préc. | Notes |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|----------------|-------|
|                                                                                      |    | 1                                | 2                                   | 3                             | 4              |       |
| EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS                                   | 1  | 774 258                          |                                     | 774 258                       | 680 421        |       |
| Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (préciser P.270)   | 2  |                                  |                                     |                               |                |       |
| Modifications comptables sans retraitement des années antérieures (préciser P.270))  | 3  |                                  |                                     |                               | XXXX           |       |
| EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS AU DÉBUT REDRESSÉS (L.01 à L.03)                        | 4  | 774 258                          |                                     | 774 258                       | 680 421        |       |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE                                                     | 5  | 274 957                          |                                     | 274 957                       | 93 837         |       |
| Autres variations:                                                                   |    |                                  |                                     |                               |                |       |
| Transferts interétablissements (préciser P.297)                                      | 6  |                                  |                                     |                               |                |       |
| Transferts interfonds (préciser P.297)                                               | 7  |                                  |                                     |                               |                |       |
| Autres éléments applicables aux établissements privés conventionnés (préciser P.297) | 8  |                                  | XXXX                                |                               |                |       |
|                                                                                      | 9  | XXXX                             | XXXX                                | XXXX                          | XXXX           |       |
| TOTAL DES AUTRES VARIATIONS (L.06 à L.09)                                            | 10 |                                  |                                     |                               |                |       |
| EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS À LA FIN (L.04 + L.05 + L.10)                           | 11 | 1 049 215                        |                                     | 1 049 215                     | 774 258        |       |

Le solde à la fin est constitués des éléments suivants:

|                                        |    |      |      |           |         |
|----------------------------------------|----|------|------|-----------|---------|
| Affectations d'origine externe (P.289) | 12 | XXXX | XXXX |           |         |
| Affectations d'origine interne (P.289) | 13 | XXXX | XXXX |           |         |
| Solde non affecté (L.11 - L.12 - L.13) | 14 | XXXX | XXXX | 1 049 215 | 774 258 |
| TOTAL (L.12 à L.14)                    | 15 | XXXX | XXXX | 1 049 215 | 774 258 |

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

# ÉTAT DES GAINS (PERTE) DE RÉÉVALUATION

|                                                                                                               |    | Fonds Exploitation<br>Ex. courant | Fonds<br>immobilisations<br>Ex. courant | Total Ex.courant<br>(C.1 + C.2) | Total Ex.préc. |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|-----------------------------------|-----------------------------------------|---------------------------------|----------------|
|                                                                                                               |    | 1                                 | 2                                       | 3                               | 4              |
| <b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT</b>                                                        |    |                                   |                                         |                                 |                |
| Gains (pertes) de réévaluation cumulés au début                                                               | 1  |                                   |                                         |                                 |                |
| Modifications comptables sans retraitement des années antérieures                                             | 2  |                                   |                                         |                                 |                |
| TOTAL (L.01 + L.02)                                                                                           | 3  |                                   |                                         |                                 |                |
| <b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NON RÉALISÉS</b>                                                            |    |                                   |                                         |                                 |                |
| <b>Cours du change</b>                                                                                        |    |                                   |                                         |                                 |                |
| Instruments financiers dérivés                                                                                | 4  |                                   |                                         |                                 |                |
| Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement                                                 | 5  |                                   |                                         |                                 |                |
| Placements de portefeuille cotés sur un marché actif                                                          | 6  |                                   |                                         |                                 |                |
| Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur | 7  |                                   |                                         |                                 |                |
| <b>Juste valeur</b>                                                                                           |    |                                   |                                         |                                 |                |
| Instruments financiers dérivés                                                                                | 8  |                                   |                                         |                                 |                |
| Placements de portefeuille cotés sur un marché actif                                                          | 9  |                                   |                                         |                                 |                |
| Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur | 10 |                                   |                                         |                                 |                |
| TOTAL (L.04 à L.10)                                                                                           | 11 |                                   |                                         |                                 |                |
| <b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION RECLASSÉS DANS L'ÉTAT DES RÉSULTATS</b>                                     |    |                                   |                                         |                                 |                |
| <b>Cours du change</b>                                                                                        |    |                                   |                                         |                                 |                |
| Instruments financiers dérivés                                                                                | 12 |                                   |                                         |                                 |                |
| Instruments financiers au coût ou au coût après amortissement                                                 | 13 |                                   |                                         |                                 |                |
| Placements de portefeuille cotés sur un marché actif                                                          | 14 |                                   |                                         |                                 |                |
| Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur | 15 |                                   |                                         |                                 |                |
| <b>Juste valeur</b>                                                                                           |    |                                   |                                         |                                 |                |
| Instruments financiers dérivés                                                                                | 16 |                                   |                                         |                                 |                |
| Placements de portefeuille cotés sur un marché actif                                                          | 17 |                                   |                                         |                                 |                |
| Instruments financiers désignés comme étant classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur | 18 |                                   |                                         |                                 |                |
| TOTAL (L.12 à L.18)                                                                                           | 19 |                                   |                                         |                                 |                |
| Gains (pertes) de réévaluation de l'exercice (L.11 - L.19)                                                    | 20 |                                   |                                         |                                 |                |
| Gains (pertes) de réévaluation cumulés à la fin (L.03 + L.20)                                                 | 21 |                                   |                                         |                                 |                |

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

# ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

|                                                                        | FONDS     | Exploitation     | Immobilisations | Total Ex. courant<br>(C.1 + C.2) | Total Ex. préc.  |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|------------------|-----------------|----------------------------------|------------------|
|                                                                        |           | 1                | 2               | 3                                | 4                |
| <b>ACTIFS FINANCIERS</b>                                               |           |                  |                 |                                  |                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                | 1         | 239 658          |                 | 239 658                          | 270 022          |
|                                                                        | 2         | XXXX             | XXXX            | XXXX                             | XXXX             |
| Débiteur - MSSS (FE: P.362, FI: P.408)                                 | 3         |                  |                 |                                  |                  |
| Autres débiteurs (FE: P.360, FI: P.400)                                | 4         | 3 285 147        |                 | 3 285 147                        | 3 133 839        |
| Avances de fonds aux établissements publics                            | 5         | XXXX             |                 |                                  |                  |
| Créances interfonds (Dettes interfonds)                                | 6         |                  |                 |                                  |                  |
| Subvention à recevoir - MSSS (FE: P.362, FI: P.408)                    | 7         | 85 621           |                 | 85 621                           | 385 848          |
| Placements de portefeuille                                             | 8         |                  |                 |                                  |                  |
|                                                                        | 9         | XXXX             | XXXX            | XXXX                             | XXXX             |
| Actifs destinés à la vente                                             | 10        | XXXX             |                 |                                  |                  |
| Autres éléments (FE: P.360, FI: P.400)                                 | 11        |                  |                 |                                  |                  |
| <b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS (L.01 à L.11)</b>                       | <b>12</b> | <b>3 610 426</b> |                 | <b>3 610 426</b>                 | <b>3 789 709</b> |
| <b>PASSIFS</b>                                                         |           |                  |                 |                                  |                  |
| Emprunts temporaires (FE: P.365, FI: P.403)                            | 13        |                  |                 |                                  |                  |
| Créditeur - MSSS (FE: P.362, FI: P.408)                                | 14        | 448 430          |                 | 448 430                          | 818 892          |
| Autres créditeurs et autres charges à payer (FE: P.361, FI: P.401)     | 15        | 1 395 711        |                 | 1 395 711                        | 1 437 019        |
| Avances de fonds - enveloppes décentralisées                           | 16        | XXXX             |                 |                                  |                  |
| Intérêts courus à payer (FE: P.361, FI: P.401)                         | 17        |                  |                 |                                  |                  |
| Revenus reportés (FE: P.290 et 291, FI: P.294)                         | 18        | 1 463            |                 | 1 463                            | 11 723           |
|                                                                        | 19        | XXXX             | XXXX            | XXXX                             | XXXX             |
| Dettes à long terme (FI: P.403)                                        | 20        | XXXX             |                 |                                  |                  |
| Passif au titre des sites contaminés (FI: P.401)                       | 21        | XXXX             |                 |                                  |                  |
| Passif au titre des avantages sociaux futurs (FE: P.363)               | 22        | 790 307          | XXXX            | 790 307                          | 823 273          |
| Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (FI: P.401) | 23        | XXXX             |                 |                                  |                  |
| Autres éléments (FE: P.361, FI: P.401)                                 | 24        | 22 880           |                 | 22 880                           | (19 843)         |
| <b>TOTAL DES PASSIFS (L.13 à L.24)</b>                                 | <b>25</b> | <b>2 658 791</b> |                 | <b>2 658 791</b>                 | <b>3 071 064</b> |
| <b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.12 - L.25)</b>              | <b>26</b> | <b>951 635</b>   |                 | <b>951 635</b>                   | <b>718 645</b>   |
| <b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>                                           |           |                  |                 |                                  |                  |
| Immobilisations (FI: P.423)                                            | 27        | XXXX             |                 |                                  |                  |
| Éléments incorporels achetés                                           | 28        | XXXX             |                 |                                  |                  |
| Stocks de fournitures (FE: P.360)                                      | 29        | 55 031           | XXXX            | 55 031                           |                  |
| Frais payés d'avance (FE: P.360, FI: P.400)                            | 30        | 42 549           |                 | 42 549                           | 55 613           |
| <b>TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS (L.27 à L.30)</b>                   | <b>31</b> | <b>97 580</b>    |                 | <b>97 580</b>                    | <b>55 613</b>    |
| <b>CAPITAL-ACTIONS ET SURPLUS D'APPORT</b>                             | <b>32</b> |                  | <b>XXXX</b>     |                                  |                  |
| <b>EXCÉDENTS (DÉFICITS) CUMULÉS (L.26 + L.31 - L.32 - L.34)</b>        | <b>33</b> | <b>1 049 215</b> |                 | <b>1 049 215</b>                 | <b>774 258</b>   |
| <b>GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS</b>                          | <b>34</b> |                  |                 |                                  |                  |

Obligations et droits contractuels (pages 635-00 et 636-00) et PPP (638-01 et 638-02)

Éventualités (page 270)



Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)

|                                                                                                | Budget | Fonds Exploitation | Fonds Immobilisations | Total - Ex.Courant (C.2+C.3) | Total - Ex.Précédent |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|--------------------|-----------------------|------------------------------|----------------------|
|                                                                                                | 1      | 2                  | 3                     | 4                            | 5                    |
| ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS                                     | 1      | 718 645            | 718 645               | 718 645                      | 621 407              |
| Modifications comptables avec retraitement des années antérieures                              | 2      |                    |                       |                              |                      |
| Modifications comptables sans retraitement des années antérieures                              | 3      |                    |                       |                              | XXXX                 |
| ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT REDRESSÉ (L.01 à L.03)                           | 4      | 718 645            | 718 645               | 718 645                      | 621 407              |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (P.200, L.29)                                                 | 5      | 274 957            | 274 957               | 274 957                      | 93 837               |
| VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS:                                                           |        |                    |                       |                              |                      |
| Acquisitions (FI : P.421)                                                                      | 6      |                    | XXXX                  |                              |                      |
| Amortissement de l'exercice (FI : P.422)                                                       | 7      |                    | XXXX                  |                              |                      |
| Dispositions (FI : P.421, 422 )                                                                | 8      |                    | XXXX                  |                              |                      |
|                                                                                                | 9      | XXXX               | XXXX                  | XXXX                         | XXXX                 |
| Réduction de valeurs (FI : P.421)                                                              | 10     |                    | XXXX                  |                              |                      |
| Redressements des immobilisations (FI : P.421, 422)                                            | 11     |                    | XXXX                  |                              |                      |
|                                                                                                | 12     | XXXX               | XXXX                  | XXXX                         | XXXX                 |
|                                                                                                | 13     | XXXX               | XXXX                  | XXXX                         | XXXX                 |
| TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX IMMOBILISATIONS (L.06 à L.13)                                    | 14     |                    | XXXX                  |                              |                      |
| VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE:                         |        |                    |                       |                              |                      |
| Variation des stocks de fournitures                                                            | 15     | (55 031)           | (55 031)              | (55 031)                     |                      |
| Variation des frais payés d'avances                                                            | 16     | 13 064             | 13 064                | 13 064                       | 3 401                |
|                                                                                                | 17     | XXXX               | XXXX                  | XXXX                         | XXXX                 |
|                                                                                                | 18     | XXXX               | XXXX                  | XXXX                         | XXXX                 |
| TOTAL DES VARIATIONS DUES AUX STOCKS DE FOURNITURES ET AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE (L.15 à L.18)  | 19     | (41 967)           | (41 967)              | (41 967)                     | 3 401                |
| Autres variations des excédents (déficits) cumulés                                             | 20     |                    |                       |                              |                      |
| AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (L.05 + L.14 + L.19 + L.20) | 21     | 232 990            | 232 990               | 232 990                      | 97 238               |
| ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN (L.04 + L.21)                                    | 22     | 951 635            | 951 635               | 951 635                      | 718 645              |

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

**Numéro****Note**

0

**Note 1. - Constitution et mission**

Centre d'hébergement St-Vincent-Marie(cı-apr s l'«  tablissement »), un  tablissement priv  conventionn , a  t  constitu  en corporation avec but lucratif par lettres patentes sous l'autorit  de la Loi sur les services de sant  et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2). Il a pour mandat de promouvoir la sant , le bien- tre et la contribution active de la population du territoire de l' tablissement en orchestrant les soins de sant  et les services sociaux, en misant sur l'accessibilit , la qualit  et la s curit , tout en favorisant les partenariats afin de faciliter le cheminement int gr  des personnes.

Le si ge social de l' tablissement est situ    Montr al.

En vertu des lois f d rale et provinciale de l'imp t sur le revenu, l' tablissement est assujetti aux imp ts sur le revenu du Qu bec et du Canada.

**Note 2. - Modifications comptables****Revenus**

Au cours de l'exercice, l' tablissement a adopt  les normes du chapitre SP 3400, « Revenus », du Manuel de comptabilit  de CPA Canada pour le secteur public. Ce chapitre  tablit des exigences diff renci es en mati re de comptabilisation en ce qui a trait aux revenus issus des op rations qui comportent des obligations de prestation (appel es « op rations avec contrepartie ») et   ceux issus des op rations sans obligations de prestation (appel es « obligations sans contrepartie ») ainsi qu'aux informations   fournir   leur sujet.

Le chapitre d finit une obligation de prestation comme  tant une promesse ex cutoire de fournir des biens ou des services pr cis   un payeur en particulier. Le revenu tir  d'une op ration avec contrepartie est constat  lorsque l' tablissement remplit (ou   mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur.

Les revenus tir s d'une op ration sans contrepartie sont constat s lorsque l' tablissement a le pouvoir de revendre ou de pr lever une entr e de ressources  conomiques et qu'il rel ve une op ration pass e ou un  v nement pass  qui est   l'origine d'un actif.

Pour les op rations avec contrepartie, l' tablissement doit d terminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou de services) sont distincts et doivent, par cons quent,  tre trait s s par ment. Lorsque l' tablissement d termine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une m me op ration, il doit utiliser une m thode de r partition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente sp cifique des biens ou des services   chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il proc de   une estimation   l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette r partition.

Conform ment aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts   compter du 1er avril 2023, ont fait l'objet d'une application r troactive. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les  tats financiers de l' tablissement.

** l ments incorporels ach t s**

Le 1er avril 2023, l' tablissement a adopt  les recommandations de la Note d'orientation du secteur public NOSP-8, «  l ments incorporels ach t s », du *Manuel de comptabilit  de CPA Canada pour le secteur public*. Ces recommandations s'appliquent   toutes les ressources  conomiques non mon taires, identifiables et sans substance physique qui sont acquises par l' tablissement dans le cadre d'une op ration avec contrepartie conclue entre des parties comp tentes agissant en toute libert  dans des conditions de pleine concurrence.

Conformément à cette nouvelle note d'orientation, l'établissement constate comme des actifs les éléments incorporels achetés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif ainsi qu'aux critères généraux de comptabilisation d'un actif, à condition qu'il soit probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'établissement et que le coût de cet actif puisse être évalué de façon fiable. Les éléments incorporels achetés sont initialement évalués au coût.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2023, ont fait l'objet d'une application prospective. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'établissement.

### **Note 3. - Principales méthodes comptables**

#### **Référentiel comptable**

Le présent rapport financier annuel est établi conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation du rapport financier AS-471 exige que la direction de l'établissement ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, des revenus et des charges de l'exercice ainsi que sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

#### **Comptabilité d'exercice**

La comptabilité d'exercice est utilisée tant pour l'information financière que pour les données quantitatives non financières.

Ainsi, il comptabilise les opérations et les faits dans l'exercice au cours duquel ils se produisent, sans égard au moment où ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

Les revenus et les charges qui ne peuvent être estimés au prix d'un effort raisonnable à la date des états financiers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils donnent lieu à un encaissement ou un décaissement.

#### **Comptabilité par fonds**

Étant un établissement privé, Centre d'hébergement St-Vincent-Marie n'est pas tenu de créer et de maintenir un fonds d'immobilisations. Il n'est pas assujéti à la politique de capitalisation des immobilisations.

#### **Opérations interentités**

Une opération interentité est une transaction conclue entre entités sous contrôle commun, qui donne lieu à un transfert d'actifs, financiers ou non, ou de passifs, ou la fourniture de biens ou de services. Elle exclut les opérations de restructuration interne, ainsi que les opérations conclues avec un partenaire dans le cadre d'un partenariat.

Les opérations interentités de l'établissement sont celles effectuées avec Médic-Or Inc., mais excluent toutes celles réalisées avec un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux ou toute autre entité contrôlée par le gouvernement.

Les actifs reçus sans contrepartie dans le cadre d'une opération interentités sont constatés à leur valeur comptable, soit le coût ainsi que l'amortissement cumulé. Les services reçus à titre gratuit ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités sont constatées à la valeur

d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

### Revenus de subvention

Les subventions gouvernementales du Québec ou de tout autre gouvernement, ou d'organismes inclus dans leur périmètre comptable, reçues ou à recevoir, sont constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel le cédant les a dûment autorisées et lorsque l'établissement bénéficiaire a respecté tous les critères d'admissibilité, s'il en est.

En présence de stipulations précises imposées par le cédant quant à l'utilisation des ressources ou aux actions que l'établissement bénéficiaire doit poser pour les conserver, ou en présence de stipulations générales et d'actions ou de communications de l'établissement, les subventions gouvernementales sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis passées aux résultats au fur et à mesure que les stipulations sont satisfaites.

### Dons, contributions, legs reçus de tiers autre qu'une subvention gouvernementale

Les sommes sans affectation déterminée par le donateur ou sous condition expresse de doter l'établissement d'un capital à préserver pour une période indéterminée sont constatées aux revenus de l'exercice de la donation.

Les sommes reçues pour la constitution d'une dotation d'une durée déterminée ou grevées d'une affectation externe sont d'abord comptabilisées à titre de revenus reportés, puis constatées aux revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont utilisées aux fins prescrites dans l'entente. Lorsque les sommes reçues excèdent les coûts de la réalisation du projet ou de l'activité, selon les fins prescrites à l'entente, cet excédent doit être inscrit comme revenu dans l'exercice au cours duquel le projet ou l'activité est terminé, sauf si l'entente prévoit l'utilisation du solde, le cas échéant, à d'autres fins. De même, si une nouvelle entente écrite est conclue entre les parties, il est possible de comptabiliser un revenu reporté, si cette entente prévoit les fins pour lesquelles le solde doit être utilisé.

Les dons d'immobilisations ou les dons d'espèces pour en faire l'acquisition sont constatés aux revenus au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation, excepté les dons de terrains qui sont comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel il a lieu.

### Revenus provenant des usagers

Les revenus provenant des usagers comprennent les sommes exigibles selon les tarifs établis par règlement, pour l'hébergement d'usagers hébergés dans une installation maintenue par un établissement public ou privé conventionné ou dans une ressource intermédiaire ou de type familial.

Ils incluent également les montants imposés aux usagers ayant un statut de résidents du Québec, à des non-résidents du Québec ou du Canada et à des tiers responsables pour des services rendus à des usagers en vertu de lois du Québec, du Canada ou de tout autre gouvernement, pour des soins ou des services qui ne sont pas de la responsabilité du MSSS en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (RLRQ, chapitre A-28) ou de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), ainsi que les montants payables par un bénéficiaire résident recevant des soins de courte durée pour l'occupation d'une chambre privée ou semiprivée, selon les tarifs exigibles en vertu de l'article 10 du Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (RLRQ, chapitre A-28, r.1).

Ces revenus sont constatés au moment de la prestation de services et sont diminués des déductions, exonérations et exemptions accordées à certains de ceux-ci.

### Ventes de services et recouvrements

Les ventes de services représentent des ventes effectuées à partir d'un centre d'activités, autres

que la prestation de services aux usagers. Elles sont comptabilisées dans les revenus au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les revenus de recouvrement sont constitués des récupérations, en tout ou en partie, d'une charge incluse dans le coût direct brut pris en charge par un centre d'activités. Ils excluent tout revenu d'un usager pour des services ou des soins qu'un établissement est appelé à rendre ou vente de services. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges faisant l'objet de recouvrement sont engagées.

### **Revenus de type commercial**

Ces revenus émanent de l'exploitation d'activités commerciales comme la cantine et le casse-croûte, la location d'immeubles, la location de téléviseurs, le magasin général, le parc de stationnement et le salon de coiffure. Ils sont constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel les biens sont livrés et les services sont rendus ou suivant l'écoulement du temps, conformément aux ententes d'occupation ou aux baux conclus avec des tiers.

### **Salaires, avantages sociaux et charges sociales**

Les charges relatives aux salaires, avantages sociaux et charges sociales sont constatées dans les résultats de l'exercice au cours duquel elles sont engagées, sans considération du moment où les opérations sont réglées par un décaissement.

En conséquence, les obligations découlant de ces charges courues sont comptabilisées à titre de passif. La variation annuelle de ce compte est portée aux charges de l'exercice.

### **Frais financiers**

Les frais financiers comprennent les intérêts sur la dette à long terme.

### **Instruments financiers**

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour une autre.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés au coût après amortissement.

#### Actifs financiers évalués au coût après amortissement

Les instruments financiers dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les débiteurs MSSS, les autres débiteurs, les créances interentités.

Plus spécifiquement :

- Encaisse

L'encaisse représente le solde aux livres.

- Débiteurs MSSS

Les débiteurs MSSS sont comptabilisés au coût et ne font l'objet d'aucune provision pour créances douteuses.

- Autres débiteurs

Les autres débiteurs sont présentés à leur valeur recouvrable nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est comptabilisée aux charges non réparties de l'exercice.



### Passifs financiers évalués au coût après amortissement

Les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, et comprennent les créiteurs MSSS, les autres créiteurs et autres charges à payer et les dettes à long terme.

Plus spécifiquement :

- Créiteurs et autres charges à payer

Les créiteurs et autres charges à payer englobent notamment les sommes dues aux fournisseurs, les salaires et les déductions à la source et les charges sociales courus à payer, l'impôt provincial à payer prélevé sur les salaires versés, la provision pour les passifs éventuels.

Les fournisseurs incluent tout passif relatif à des travaux effectués, des marchandises reçues ou des services rendus.

### **Passifs**

Les passifs sont des obligations actuelles d'un établissement envers des tiers, résultant d'opérations ou d'événements passés et dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future de ressources représentatives d'avantages économiques.

Ils sont constatés lorsqu'il existe une base de mesure appropriée pour procéder à une estimation raisonnable du montant.

Les passifs (autres que les passifs financiers) comprennent les revenus reportés, le passif au titre des avantages sociaux futurs, et les autres éléments de passif.

- Passif au titre des avantages sociaux futurs

Le passif au titre des avantages sociaux futurs comprend principalement les obligations découlant de l'assurance salaire, les congés de maladie et de vacances cumulés. Les autres avantages sociaux comprennent les droits parentaux et les allocations-rétention hors cadre.

- Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances des employés sont estimées à partir des heures cumulées au 31 mars 2024 et des taux horaires prévus en 2024-2025. Elles ne sont pas actualisées, car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

- Provision pour assurance salaire

Les obligations découlant de l'assurance salaire sont évaluées annuellement par le MSSS selon une méthode basée sur la moyenne des observations d'établissements qui tient compte de la répartition de l'assurance salaire par groupe d'âge et groupe d'emploi. Elle considère également les charges en assurances salaires observées au rapport financier annuel AS-471 des trois derniers exercices financiers complets au moment de l'évaluation. La variation annuelle de la provision pour assurance salaire est constatée dans les charges non réparties.

- Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie-années courantes est évaluée sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux. Ainsi, le personnel à temps régulier bénéficie annuellement de 9,6 jours de congé de maladie. Les journées de maladie non utilisées sont payables une fois par année, en décembre. La provision inclut donc les journées non utilisées depuis le paiement jusqu'au 31 mars 2024, selon les taux horaires prévus en 2024-2025. Ces obligations ne sont pas actualisées, car elles sont payables au cours de l'exercice suivant.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

- Provision pour droits parentaux

Les obligations découlant des droits parentaux sont évaluées sur la base du nombre d'employés en congé parental au 31 mars 2024 et la rémunération versée pour l'exercice 2024-2025, laquelle est répliquée pour le reste de la durée du congé ou au maximum jusqu'au 31 mars 2025.

La variation annuelle est ventilée dans les centres et sous-centres d'activités concernés.

### Actifs financiers

Les actifs financiers sont des ressources financières qui peuvent être utilisées pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures. Ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Ils sont constatés lorsqu'il existe une base de mesure appropriée pour procéder à une estimation raisonnable du montant.

### Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des éléments d'actif qui seront utilisés par l'établissement dans le cours normal de ses activités pour la prestation de services publics au cours des prochains exercices financiers.

Les actifs non financiers comprennent les frais payés d'avance et les stocks de fournitures

- Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance sont des actifs non financiers représentant des débours effectués avant le 31 mars 2023 pour des services à recevoir au cours du ou des prochains exercices financiers suivants.

Ils sont imputés aux charges de l'exercice au cours duquel l'établissement consomme effectivement les services.

- Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures sont des actifs non financiers qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices. Ils comprennent notamment les médicaments, les produits sanguins, les fournitures médicales et chirurgicales et les denrées alimentaires. Ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Ils sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont consommés.

## Classification des activités

La classification des activités tient compte des services que l'établissement peut fournir dans la limite de ses objets et pouvoirs et de ses sources de financement. Les activités sont classées en deux groupes :

Activités principales : elles comprennent les opérations qui découlent de la prestation des services que l'établissement est appelé à fournir et qui sont essentiels à la réalisation de sa mission dans le cadre de son budget de fonctionnement approuvé par le MSSS.

Activités accessoires : elles comprennent les services que l'établissement rend, dans la limite de ses objets et pouvoirs, en sus de la prestation de services qu'il est appelé à fournir.

Les activités accessoires sont subdivisées en deux sous-groupes :

Activités accessoires complémentaires : elles n'ont pas trait à la prestation de services reliés à la mission de l'établissement. Elles peuvent toutefois constituer un apport au réseau de la santé et des services sociaux.

Activités accessoires de type commercial : elles regroupent toutes les opérations de type commercial. Elles ne sont pas reliées directement à la prestation de services aux usagers.

## Centres d'activités

En complément de la présentation de l'état des résultats par nature des charges, et à moins de dispositions spécifiques, la plupart des charges engagées par l'établissement dans le cadre de ses activités principales et accessoires sont réparties par objet dans des centres d'activités.

Chacun des centres d'activités regroupe des charges relatives à des activités ayant des caractéristiques et des objectifs similaires eu égard aux services rendus. Certains centres d'activités sont subdivisés en sous-centre d'activités.

## Unités de mesure

Une unité de mesure est une donnée quantitative et non financière, compilée de façon spécifique pour un centre ou un sous-centre d'activités donné dans le but de fournir une indication de son niveau d'activités. Elle représente un coût unitaire relié aux coûts directs nets ajustés soit de production de produits ou de services, soit de consommation.

## Note 4. - Maintien de l'équilibre budgétaire

En vertu des articles 3 et 4 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) de l'article 387 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4-2), l'établissement doit maintenir l'équilibre entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier et ne doit pas encourir de déficit en fin d'exercice financier. Cette exigence légale s'applique au fonds d'exploitation.

Selon les résultats présentés à la page 200 du rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, l'établissement a respecté cette obligation légale.

## Note 5. - Données budgétaires

Les données budgétaires présentées à l'état des résultats ainsi qu'à l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) aux pages 200-00 et 206-00 respectivement, relativement aux fonds d'exploitation, sont préparées selon les mêmes méthodes comptables que celles pour les données réelles et pour le même ensemble d'activités et d'opérations relativement aux fonds d'exploitation et aux fonds d'immobilisations.

## Note 6. - Instruments financiers

L'évaluation à la juste valeur est sans effet important sur les données financières. Par conséquent, l'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté.

## Note 7. - Autres débiteurs

La nature des autres débiteurs est précisée à la page 630-00 du rapport financier annuel AS-471.

## Note 8. - Autres éléments d'actif

La nature des autres éléments d'actif est précisée aux pages 360-00 et 400-00 du rapport financier annuel AS-471.

## Note 9. - Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers acquis, construits, développés ou améliorés, destinées à être utilisées de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services. Leur durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice financier. Elles sont comptabilisées au coût, lequel inclut tous les frais directement rattachés à leur acquisition, construction, développement, amélioration, y compris les frais financiers capitalisés au cours de cette période.

Les revenus reportés sont virés graduellement aux résultats, selon la même méthode et la même durée que l'amortissement de l'immobilisation.

Les immobilisations sont amorties selon une méthode logique et systématique correspondant à leur durée de vie utile.

Les différentes catégories d'immobilisations et leur durée de vie utile sont les suivantes :

| <u>Catégorie</u>                              | <u>Durée</u> |
|-----------------------------------------------|--------------|
| Bâtiment                                      | 10 ans       |
| Mobilier, équipements et système téléphonique | 15 ans       |
| Équipement informatique                       | 5 ans        |

## Note 10. - Billets à recevoir

|                                                          | Exercice<br>courant | Exercice<br>précédent |
|----------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Billets à recevoir, taux variant de 3,0084 % et 3,6053 % | - \$                | 121 930 \$            |

## Note 11. - Autres créditeurs

La nature des autres créditeurs est précisée à la page 633-00 du rapport financier annuel AS-471.

## Note 12. - Dettes à long terme

|                                                        | Exercice<br>courant | Exercice<br>précédent |
|--------------------------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Billets à payer, taux variant de 3,0084 % et 3,6053 %, | - \$                | 121 930 \$            |

## Note 13. - Affectations

La nature des affectations d'origines interne et externe ainsi que leur variation sont présentées aux pages 289-00 et 289-01 du rapport financier annuel AS-471.

## Note 14. - Gestion des risques associés aux instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, l'établissement est exposé divers risques financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion des risques qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels sur les résultats.

### Risque de crédit

Le risque de crédit associé aux débiteurs – MSSS ainsi qu'à la subvention à recevoir – réforme comptable est faible, puisque ces postes sont constitués de contributions à recevoir confirmées par le gouvernement du Québec, qui jouit d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Ces sommes sont principalement reçues dans les quelques jours suivant la fin de l'exercice.

Afin de réduire ce risque, l'établissement s'assure d'avoir l'information complète sur les différents autres débiteurs afin de les facturer en temps opportun. Il fait parvenir des états de compte aux retardataires et achemine les comptes en souffrance à une agence de recouvrement. Il analyse régulièrement le solde des comptes à recevoir et constitue une provision pour créances douteuses adéquate, lorsque nécessaire, en basant leur valeur de réalisation estimative, compte tenu des pertes de crédit potentielles, sur l'expérience, sur l'historique de paiement, sur la situation financière du débiteur et sur l'antériorité de la créance. Au 31 mars 2024, les sommes à recevoir d'entités gouvernementales représentaient 84 % du montant total recouvrable (76 % au 31 mars 2023).

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'établissement est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

L'établissement gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie, notamment en surveillant le solde de son encaisse et les flux de trésorerie découlant de son fonctionnement, en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à des facilités de crédit pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'établissement est donc exposé au risque de liquidité relativement aux passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, principalement les créiteurs – MSSS, les autres créiteurs et autres charges à payer.

Les autres créiteurs et autres charges à payer ont des échéances dans les 60 jours suivant la fin de l'exercice.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'état de la situation financière présente le solde de ces postes.

L'établissement limite son risque de taux d'intérêt par une gestion des excédents d'encaisse en fonction des besoins de trésorerie et de façon à optimiser les revenus d'intérêts. Il prévoit le remboursement des dettes à long terme selon l'échéancier prévu.

Tous les fonds

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

**Note 15. - Opérations entre apparentés**

|                                                  | <u>2024</u>  | <u>2023</u>  |
|--------------------------------------------------|--------------|--------------|
| <b>Division immobilière</b>                      |              |              |
| Loyer à la valeur d'échange                      | 1 119 251 \$ | 1 097 305 \$ |
| <b>Société sous contrôle commun</b>              |              |              |
| Main-d'oeuvre indépendante à la valeur d'échange | 1 777 644 \$ | 897 945 \$   |



Fonds d'exploitation

exercice terminé le 31 mars 2024 - AUDITÉE

ÉTAT DES RÉSULTATS

|                                                                           |    | Budget     | Activités principales | Activités accessoires | Total (C2+C3) | Exercice précédent |
|---------------------------------------------------------------------------|----|------------|-----------------------|-----------------------|---------------|--------------------|
|                                                                           |    | 1          | 2                     | 3                     | 4             | 5                  |
| <b>REVENUS</b>                                                            |    |            |                       |                       |               |                    |
| Subventions MSSS (P.362)                                                  | 1  | 10 611 950 | 10 611 950            |                       | 10 611 950    | 8 960 313          |
| Subventions Gouvernement du Canada (C.2 : P.290/C.3 : P.291)              | 2  |            |                       |                       |               |                    |
| Contributions des usagers (P.301)                                         | 3  | 1 379 619  | 1 379 619             | XXXX                  | 1 379 619     | 1 362 970          |
| Ventes de services et recouvrements (P.320)                               | 4  | 8 831      | 8 831                 | XXXX                  | 8 831         | 14 194             |
| Donations (C.2 : P.290/C.3 : P.291)                                       | 5  |            |                       |                       |               |                    |
| Revenus de placement (P.302)                                              | 6  |            |                       | 6 600                 | 6 600         |                    |
| Revenus de type commercial (C.2 : P.661/C.3 : P.351)                      | 7  |            |                       |                       |               |                    |
| Gain sur disposition (P.302)                                              | 8  |            |                       |                       |               |                    |
|                                                                           | 9  | XXXX       | XXXX                  | XXXX                  | XXXX          | XXXX               |
|                                                                           | 10 | XXXX       | XXXX                  | XXXX                  | XXXX          | XXXX               |
| Autres revenus (P.302)                                                    | 11 |            |                       |                       |               | 4 616              |
| TOTAL (L.01 à L.11)                                                       | 12 | 12 000 400 | 12 000 400            | 6 600                 | 12 007 000    | 10 342 093         |
| <b>CHARGES</b>                                                            |    |            |                       |                       |               |                    |
| Salaires, avantages sociaux et charges sociales (C.2 : P.320/C.3 : P.351) | 13 | 8 401 025  | 8 401 025             |                       | 8 401 025     | 7 372 979          |
| Médicaments (P.750)                                                       | 14 | 65 531     | 65 531                | XXXX                  | 65 531        | 65 303             |
| Produits sanguins                                                         | 15 |            |                       | XXXX                  |               |                    |
| Fournitures médicales et chirurgicales (P.755)                            | 16 | 91 045     | 91 045                | XXXX                  | 91 045        | 67 217             |
| Denrées alimentaires                                                      | 17 | 179 023    | 179 023               | XXXX                  | 179 023       | 183 599            |
| Rétributions versées aux ressources non institutionnelles (P.650)         | 18 |            |                       | XXXX                  |               |                    |
| Frais financiers (P.325)                                                  | 19 |            |                       | XXXX                  |               |                    |
| Entretien et réparations (C.2 : P.325)                                    | 20 | 482 732    | 482 732               |                       | 482 732       | 414 922            |
| Créances douteuses (P.321)                                                | 21 | 8 727      | 8 727                 |                       | 8 727         | 6 686              |
| Loyers                                                                    | 22 | 1 119 251  | 1 119 251             |                       | 1 119 251     | 1 097 305          |
| Dépenses de transfert (P.325)                                             | 23 |            |                       |                       |               |                    |
| Autres charges (P.325)                                                    | 24 | 1 384 709  | 1 384 709             |                       | 1 384 709     | 1 040 245          |
| TOTAL (L.13 à L.24)                                                       | 25 | 11 732 043 | 11 732 043            |                       | 11 732 043    | 10 248 256         |
| EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (L.12 - L.25)                            | 26 | 268 357    | 268 357               | 6 600                 | 274 957       | 93 837             |

## **ANNEXE 7**

### **Rapport de l'auditeur indépendant**



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de Centre d'hébergement St-Vincent-Marie

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de St-Vincent-Marie (ci-après « l'établissement ») inclus dans la section auditée du rapport financier annuel, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, des surplus cumulés, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'établissement au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme l'exige le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, les états financiers n'incluent pas les informations financières relatives aux immobilisations. Par conséquent, les informations financières relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ne sont pas incluses dans les états financiers, ainsi que requis dans le cadre de l'application, au 1<sup>er</sup> avril 2022, du chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. À ces égards, les états financiers dérogent aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces situations nous conduisent donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice considéré, comme nous l'avons fait pour les états financiers de l'exercice précédent. Les incidences de ces dérogations aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public sur les états financiers pour les exercices terminés les 31 mars 2024 et 2023 n'ont pas été déterminées. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'établissement conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### **Observations – référentiel comptable**

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à l'établissement de se conformer aux exigences en matière d'information financière du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Autre point – unités de mesure, heures travaillées et rémunérées et coûts unitaires**

Nous n'avons pas procédé à l'audit ni à l'examen des unités de mesure et des heures travaillées et rémunérées de l'exercice courant présentées aux pages 320 (colonne 3), 330 (colonnes 1 et 3), 351 (colonne 3), 352 (colonnes 1 et 3), 650 (colonne 3) et 660 (colonne 3) ainsi que des coûts unitaires de l'exercice courant présentés aux pages 650 (lignes 29 et 31, colonne 4). Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations. Les unités de mesure, les heures travaillées et rémunérées ainsi que les coûts unitaires présentés à titre d'informations comparatives n'ont pas fait l'objet d'un audit, ni d'un examen.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'établissement ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'établissement.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'établissement;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'établissement à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport sur la conformité aux autorisations spécifiées**

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de l'établissement dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué, conformément à l'article 293 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) et à l'annexe I du *Règlement sur la gestion financière des établissements et des conseils régionaux*, sont les suivantes :

- Les dispositions de la loi susmentionnée et les règlements s'y rapportant, dans la mesure où en sont touchés ses revenus ou ses charges;
- Les explications et les définitions se rapportant à la préparation du rapport financier annuel;
- Les définitions contenues dans le *Manuel de gestion financière* publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec en ce qui a trait à ses pratiques comptables.

## **Opinion**

À notre avis, les opérations de l'établissement dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, à ces autorisations spécifiées.

## **Fondement de l'opinion**

La direction est responsable de la conformité de l'établissement aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de l'établissement à ces autorisations spécifiées.



Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal

Le 26 juin 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121364

## **ANNEXE 8**

### **Code d'éthique et de déontologie des administrateurs**

## 1. DEVOIRS ET OBLIGATIONS DES ADMINISTRATEURS

### 1.1. Mesures de prévention

L'administrateur respecte son contrat avec le MSSS suivant les usages, l'équité et la loi.

L'administrateur agit avec prudence et diligence dans l'accomplissement de son mandat.

### 1.2. Conflits d'intérêts

L'administrateur agit avec loyauté et honnêteté et s'engage à déclarer par écrit tout intérêt susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêts.

L'administrateur agit dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.

L'administrateur ne confond pas les biens de sa corporation avec ses biens personnels.

### 1.3. Pratiques reliées à la rémunération

L'administrateur respecte les normes établies en termes de rémunération, contenues au décret sur les conditions de travail des directeurs généraux.

L'administrateur ou les membres de sa famille accepte aucun don ou legs d'un résident alors qu'il reçoit des services dans son centre.

L'administrateur gère les particularités de son contrat dans les limites prévues aux différentes composantes.

### 1.4. Devoirs et obligations suite à la vente d'un établissement

L'administrateur qui vend son établissement ou qui cesse d'être actionnaire garantit le droit de propriété et la qualité.

L'administrateur garde confidentiel tout renseignement de nature commerciale ou de nature à impliquer les résidents, obtenu dans le cadre de son mandat.

### 1.5. Mécanismes d'application

À chaque deux (2) ans, l'administrateur est responsable de l'application du présent code d'éthique. Il lui incombe de rédiger le rapport qui doit faire état annuellement des manquements au code et de s'assurer de l'intégrer aux rapports annuels des établissements.

L'administrateur s'assure de l'accessibilité au public du présent code.

Advenant une plainte dénonçant un manquement au code d'éthique, l'administrateur responsable réunit un groupe externe formé de quatre (4) personnes, dont deux (2) membres du conseil d'administration de l'AEPC et deux (2) membres choisis parmi les propriétaires ou actionnaires d'établissements privés conventionnés.

L'administrateur qui reçoit un avantage comme suite à un manquement à ce code d'éthique est redevable envers l'État de la valeur de l'avantage reçu.

**Références :**

- Remplace toute version antérieure à la présente.
- En lien avec la politique « DG-010-POL Éthique clinique + administrateurs ».
- En lien avec le formulaire « DG-01 Demande de soutien suite à une situation éthique non résolue ».
- En lien avec Agrément Canada – Gouvernance et leadership  
1.1.14 Le conseil d'administration publie l'information sur ses processus de gouvernance, de prise de décisions et de rendement.

Approuvé par : Line Mercier Titre : DG Date : 11 juillet 2023